

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1911)
Heft: 5

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La répression et la peur des punitions sont souvent les motifs qui poussent les élèves au mensonge.

M. *Claparède* a visité, en Italie, un asile pour jeunes criminels dirigé par une demoiselle de 23 ans qui, seule, s'est chargée de les relever en les traitant avec bienveillance et bonté. Les résultats sont remarquables et il est à noter que les pensionnaires vivent en pleine liberté.

M. *J. Dubois* doute que les élèves s'associent pour le mensonge si l'on a développé chez eux le sentiment de la confiance et de la franchise. Ce qu'il importe de remarquer, avant tout, c'est que, dans la présente discussion, les avis sont unanimes pour reconnaître que tant vaut le maître, tant vaudra l'école. C'est donc bien du côté de la préparation du personnel enseignant que doit porter l'effort.

M^{lle} *Lafond* demande qu'au cas où l'expérience de l'autonomie serait tentée, elle le soit pendant plusieurs années consécutives par le même maître avec les mêmes élèves.

M. *E. Durillard* croit pouvoir se rallier aux thèses présentées par M. *J. Dubois*, qui n'infirmement point les conclusions de son travail sur la discipline.

L'assemblée adopte ces thèses dans leur ensemble et émet le vœu suivant :

« Il serait bon que, dans nos établissements d'instruction primaire, le contrôle soit dirigé davantage vers le côté éducatif de l'enseignement. »

3° Propositions individuelles.

Aucune.

Séance levée à 5 h. $\frac{1}{2}$.

Le bulletinier : L. DURAND.
